



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2025

N° DEL20250625-2025060133

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mercredi 18 juin 2025

Présents :

Charles DAYOT, Hervé BAYARD, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Gilles CHAUVIN, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Claudie BREQUE, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Nathalie GARCIA, Philippe EYRAUD, Hicham LAMSIKA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathieu ARA, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Françoise LATRABE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Jean-Baptiste SAVARY, Bruno MINDE, Jean-Noël CAPDEVILLE

Excusés avec procuration :

Nathalie GASS a donné pouvoir à Gilles CHAUVIN ; Pascale HAURIE a donné pouvoir à Catherine PICQUET ; Philippe DE MARNIX a donné pouvoir à Claudie BREQUE ; Jean-Marie BATBY a donné pouvoir à Jean-Jacques GOURDON ; Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA ; Delphine LEBLANC a donné pouvoir à Nathalie GARCIA ; Marina BANCON a donné pouvoir à Charles DAYOT

Secrétaire de séance : Marie-Christine HARAMBAT

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>28</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>7</u>
<u>Votants</u>	<u>35</u>



OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE 2025 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF FESTIVAL ARTE FLAMENCO.

Rapporteur : Nathalie GARCIA

Dans le cadre de sa politique de soutien aux évènements culturels qui contribuent au rayonnement et l'attractivité de la commune, la Ville de Mont de Marsan est partenaire du festival Arte Flamenco soutenu par le Conseil Départemental des Landes et organisé par l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco.

A l'occasion de la 36^{ème} édition du festival qui se tiendra du 30 juin au 5 juillet 2025, la Ville de Mont de Marsan accompagnera l'organisation de l'évènement par la mise à disposition de lieux et de personnel et par l'attribution d'une subvention de fonctionnement qu'elle portera cette année à 90 000 € (90 000 € en 2024).

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la convention jointe en annexe pour formaliser les modalités de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention pour le festival 2025,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le partenariat engagé avec l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco pour l'organisation de la 36^{ème} édition du festival,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER les termes de la convention Festival Arte Flamenco 2025,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1726H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».